

Fiche d'information

Référence	N° 313v2		Date	29.01.2015
Objet	Gestion des âges pour les actes CCAM dentaire			
Type	<input type="checkbox"/> Technique	<input checked="" type="checkbox"/> Pratique	<input type="checkbox"/> Communication	<input type="checkbox"/> Livraison
Destinataires	<input checked="" type="checkbox"/> Éditeurs	<input type="checkbox"/> Équipementiers	<input type="checkbox"/> OCT	<input type="checkbox"/> CIS
Produits	Facturation : <input checked="" type="checkbox"/> CDC Editeurs <input type="checkbox"/> CDC OCT <input type="checkbox"/> FSV agrément <input type="checkbox"/> FSV exploitation <input type="checkbox"/> SCOR	Référentiels : <input type="checkbox"/> Dispositif Intégré <input type="checkbox"/> Terminal lecteur <input type="checkbox"/> TLA <input type="checkbox"/> Lecture Vitale <input type="checkbox"/> Télémise à jour	Produits d'infrastructure : <input type="checkbox"/> ATSAM <input type="checkbox"/> SrvSVCNAM <input type="checkbox"/> GALSS Services en Ligne : <input type="checkbox"/> CDR <input type="checkbox"/> Espace pro	Téléservices intégrés : <input type="checkbox"/> HRi <input type="checkbox"/> DMTi <input type="checkbox"/> AATi <input type="checkbox"/> FTE Acquisition des droits : <input type="checkbox"/> API de Lecture
Secteur	<input checked="" type="checkbox"/> Libéral		<input type="checkbox"/> Hospitalier	
Professionnels de Santé concernés	<input checked="" type="checkbox"/> Médecins <input type="checkbox"/> Sages-femmes <input checked="" type="checkbox"/> Chirurgiens-dentistes <input type="checkbox"/> Pharmaciens <input type="checkbox"/> Laboratoires	<input type="checkbox"/> Auxiliaires médicaux <input checked="" type="checkbox"/> Centres de Santé <input type="checkbox"/> Fournisseurs <input type="checkbox"/> Transporteurs	<input type="checkbox"/> Établissements publics <input type="checkbox"/> Cliniques privées <input type="checkbox"/> ESPIC	
Prise en compte	<input type="checkbox"/> Facultative		<input checked="" type="checkbox"/> Obligatoire	

Contexte

La base CCAM v37 a introduit des âges maximum :

1. liés directement à un acte dentaire,
2. liés au modificateur N.

Le module SRT n'interprète pas correctement ces âges maximum et les gère en tant que bornes exclues et non incluses.

Par exemple : la borne d'âge maximum du modificateur N est positionné à 12 ans en base CCAM. Cela signifie que le modificateur N est autorisé jusqu'à la veille du 13^{ème} anniversaire. Or SRT considère que 12 ans est l'âge maximum (il bloque à partir de 12 ans et 1 jour).

LPS concernés

La présente fiche concerne tout logiciel PS permettant de facturer des actes CCAM dentaire. Toutes les versions de SRT sur le terrain sont concernées.

Objet de la fiche

Dans l'attente du correctif à venir du module SRT, un contournement distinct est proposé au Professionnel de Santé pour chacun des deux cas identifiés ci-dessus.

1. Pour la gestion de l'âge maximum lié directement à un acte dentaire, le contournement consiste en l'établissement d'une facture papier.
2. Pour la gestion de l'âge maximum lié au modificateur N, le contournement consiste au forçage du contrôle de l'âge maximum, ce qui revient à outrepasser la règle RC4 « Compatibilité entre le code modificateur et l'âge du bénéficiaire » (cf. CDC SESAM-Vitale, Annexe 1 partie A et A1).

~~Dans l'attente du correctif à venir du module SRT, le contournement proposé consiste à ce que le Professionnel de Santé force le contrôle de l'âge maximum et donc outre passe, en fonction des cas, l'une des règles suivantes (cf. CDC SESAM-Vitale, Annexe 1 partie A et A1) :~~

Fiche d'information

~~RC13 « Compatibilité des actes dentaires avec l'âge du bénéficiaire »,
RC14 « Compatibilité entre le code modificateur et l'âge du
bénéficiaire ».~~

Dans le respect de la réglementation relative aux âges maximum, ce forçage n'entraînera pas de rejets au niveau des caisses d'Assurance Maladie.